

ainsi que les employés de la bouche et du service des pages et les gagistes de son service.

Il présentait à Sa Majesté, à son lever, les officiers et employés supérieurs de son département, ainsi que les maîtres et les pages, quand ils étaient nommés par Sa Majesté.

Il présentait à Sa Majesté ceux des pages qui, ayant atteint leur dix-huitième année, étaient dans le cas de passer dans les corps de l'armée.

Un porte-arquebuse était sous les ordres du grand-écuyer; il était spécialement chargé d'entretenir, charger et décharger les pistolets et les armes des voitures de Sa Majesté.

La place du grand-écuyer dans les cérémonies, quand Sa Majesté était sur son trône, qu'elle se rendait à la messe, dans la chapelle et partout ailleurs, était réglée par le cérémonial.

Il jouissait des entrées et de toutes les prérogatives que donnait la charge de grand-officier.

Il avait la police de tous les employés et gens à gages de son département, pour tout ce qui était relatif au service de l'écurie.

Il était logé par la couronne et se servait des gens, chevaux et voitures des écuries de Sa Majesté.

Au grand couvert, il donnait le fauteuil à Sa Ma-

jesté pour se mettre à table : il le retirait pour qu'elle se levât; il se tenait à sa gauche.

Il soutenait Sa Majesté du côté droit, pour monter en voiture ou en descendre dans les cérémonies, et toutes les fois qu'il se trouvait près d'elle.

Il marchait immédiatement devant Sa Majesté quand elle sortait de ses appartemens pour monter à cheval; lui donnait la cravache, lui présentait le bout des rênes et l'étrier gauche; il la soutenait aussi pour monter à cheval.

Il s'assurait par lui-même de la régularité du service de tout ce qui tenait à son département, de la solidité des voitures destinées à Sa Majesté, de l'intelligence et de l'adresse des hommes employés à son service personnel, et de la sûreté et de l'instruction des chevaux qu'elle montait, ou qu'on employait à sa voiture.

Il surveillait particulièrement l'instruction des pages et tout ce qui tenait à leur nourriture et à leur entretien.

L'écuyer de service accompagnait toujours Sa Majesté, soit en voiture, soit à cheval: si c'était en voiture, même en voyage, l'écuyer se plaçait à cheval, à la portière droite, quand le colonel-général de service n'était point à cheval; s'il était à cheval, il se plaçait à la portière gauche: quand Sa

Majesté était à cheval, l'écuyer de service se plaçait derrière le grand-écuyer.

L'écuyer de service portait à l'armée la cuirasse de Sa Majesté, et, en l'absence du grand-écuyer et du premier écuyer, son épée et ses armes; en leur absence encore, il avait l'honneur de revêtir de ses armes Sa Majesté le jour d'une bataille.

L'écuyer précédait Sa Majesté, soit qu'elle sortît de ses appartemens, soit qu'elle y rentrât.

Dans les palais impériaux, il se tenait dans le salon de service. L'écuyer de service ne quittait jamais le salon de service pendant la journée, et couchait dans le palais; il se trouvait au lever et au coucher de Sa Majesté pour recevoir ses ordres.

Il recevait directement les ordres de Sa Majesté, soit qu'elle voulût monter à cheval, ou sortir en voiture, et les transmettait à l'écuyer commandant de la selle ou de l'attelage, pour leur exécution; il veillait à ce qu'ils n'éprouvassent aucun retard, et prévenait Sa Majesté quand les chevaux et voitures étaient prêts.

Il suivait à cheval Sa Majesté, toutes les fois qu'elle sortait à cheval ou en voiture avec sa livrée; si c'était en route, il courait en bidet.

Lorsque Sa Majesté était en voiture, il la suivait soit en voiture, soit à cheval, comme l'ordonnait Sa Majesté, afin d'être à portée de recevoir ses

ordres et de les faire exécuter. Il dirigeait et surveillait la marche des voitures qui composaient le cortège de Sa Majesté.

Quand Sa Majesté laissait tomber quelque chose à cheval, c'était à lui à le ramasser ou faire ramasser; il le lui remettait en l'absence du grand-écuyer ou du premier écuyer.

En voyage, les écuyers faisaient le service par jour. Celui de jour était chargé de l'exécution des ordres du grand-écuyer pour le départ des différens services, et l'ordre à suivre dans la marche. Il commandait aux employés des postes; il était chargé en outre de l'exécution du cérémonial pendant la marche, et commandait, à cet effet, aux escortes auxquelles il assignait leurs places dans le cortège d'après un règlement de Sa Majesté et les ordres du colonel-général de service.

Il surveillait les pages de service, et prévenait le gouverneur ou le sous-gouverneur, en cas de chasse à courre ou au tir, afin que les pages du service des chasses s'y trouvassent.

Il recevait du secrétaire de Sa Majesté, auquel il en donnait reçu, les dépêches à expédier directement par les courriers extraordinaires; il les comptait au courrier, s'il y en avait plusieurs; constatait la solidité des cachets et enveloppes, et les inscrivait sur le *part*, pour les expédier.

Il recevait de même les dépêches des courriers qui arrivaient, et les remettait lui-même à Sa Majesté pendant la journée. Quand elle était couchée, il faisait demander M. l'aide-de-camp de service dans le salon qui précédait celui où il couchait, et lui remettait les dépêches, pour qu'il les portât à Sa Majesté.

Il vérifiait scrupuleusement le part, pour s'assurer que tout ce qu'il portait avait été remis, et donnait reçu au courrier, après avoir également vérifié le temps qu'il avait mis en route. S'il était en retard, il en rendait compte au grand-écuyer, pour qu'il fût puni.

L'écuyer de service inscrivait en outre sur un registre disposé à cet effet, et qu'il enfermait sous clef dans un tiroir ou bureau du salon de service, le nom du courrier, la destination, le nombre des dépêches qu'il avait reçues ou qu'il apportait, la date et l'heure du départ, ou celle de l'arrivée, afin que l'on pût vérifier en tout temps les départs et arrivées, ainsi que le nom des courriers, etc.

Dans l'intérieur du palais, les chambellans avaient le pas sur les officiers des autres services de Sa Majesté. Dans le service des écuries, et aux chasses, les écuyers avaient le pas sur les chambellans.

Le premier écuyer de l'impératrice était premier officier de la maison de Sa Majesté. Il remplissait près d'elle les fonctions de chevalier d'honneur; il lui donnait la main de préférence à tout autre. Il était présent aux audiences que donnait Sa Majesté et se tenait derrière son fauteuil. Il remplissait près de sa majesté l'impératrice les fonctions équivalentes à celles du premier écuyer de l'empereur envers Sa Majesté. Il en est de même des fonctions des autres écuyers de sa majesté l'impératrice.

PAGES.

Il devait y avoir trente-six pages, et soixante au plus.

Ils faisaient le service de Leurs Majestés. Ils étaient âgés de quatorze à seize ans, et restaient pages jusqu'à dix-huit.

Service de l'empereur.

A Paris, deux pages près de l'empereur. Un suivait Sa Majesté quand elle montait à cheval, ou

sortait en voiture : il se tenait derrière la voiture.

A Saint-Cloud, il n'y avait qu'un page au palais, et un commandé à l'hôtel des pages pour le remplacer.

Dans les audiences et les jours de messe, huit pages étaient de service. Ils se tenaient en haie quand Sa Majesté rentrait dans ses appartemens et la précédait quand elle en sortait. Ils marchaient après les huissiers.

Quand l'empereur se servait de sa voiture de cérémonie, il en montait autant que possible derrière la voiture et six derrière le cocher.

Si Sa Majesté n'était point rentrée dans son palais quand il faisait nuit, les pages de service l'attendaient à la porte du vestibule pour la précéder, en portant un flambeau de poing, de cire blanche, et allant jusque dans leur salon de service. Les valets de chambre se trouvaient à la porte intérieure de l'antichambre pour prendre leurs flambeaux.

Les pages faisaient le service dont Sa Majesté jugeait à propos de les charger. Les commissions leur étaient données par Sa Majesté, les princes, les princesses, ou par les aides-de-camp, chambellans ou écuyers de service; mais en revenant, ils devaient rendre compte directement à la personne de la famille impériale qui les avait envoyés.

Sous quelque prétexte que ce pût être, les pages porteurs d'ordre de Leurs Majestés ou de leurs

Altesses Impériales, soit écrit, soit verbal, ne pouvaient se dispenser de le rendre directement à la personne que l'ordre concernait, eût-elle été malade et même gardant le lit.

A la chasse à courre, un des deux premiers pages suivait toujours Sa Majesté pour lui donner sa carabine.

Au tiré, les deux premiers pages et six autres donnaient les fusils à Sa Majesté. Ils se rangeaient à sa droite, le premier page près de Sa Majesté.

Ils recevaient les fusils des mains du mamelouck et des porte-arquebuses.

Les valets de pied formaient la chaîne pour prendre des mains du second page les fusils que Sa Majesté avait tirés et les remettre aux porte-arquebuses.

Le gibier tué au tire de Sa Majesté appartenait au premier page. Les deux premiers pages suivaient de préférence Sa Majesté à l'armée ou dans ses voyages; ils pouvaient faire le service d'aides-de-camp près des aides-de-camp de sa Majesté.

Deux pages étaient de service près de l'impératrice. Le plus ancien portait la queue de la robe de Sa Majesté quand elle sortait de ses appartemens; montait en voiture ou en descendait: l'autre précédait Sa Majesté. Tous deux l'accompagnaient,

quand c'était à l'extérieur, jusque dans le premier salon. En ville, quand Sa Majesté sortait avec son piquet ou sa livrée, ils allaient derrière le cocher. Leur rang, leurs fonctions, etc., équivalaient à ceux des pages de l'empereur.

GRAND-MAÎTRE DES CÉRÉMONIES.

Lorsque l'empereur ordonnait une cérémonie publique et solennelle, telle qu'ont été le sacre, la réception des membres de la Légion-d'Honneur, la fête du Champ-de-Mars, l'ouverture de la session du corps législatif, etc., etc., etc., le grand-maitre dressait le projet de cette cérémonie, en réglait le lieu, le temps, etc., y assignait les places et rangs de chacun, suivant les localités et l'ordre de préséance combiné avec la nécessité du service.

Lorsque le projet était fait, il le présentait à Sa Majesté. Quand le projet était approuvé par Sa Majesté, le grand-maitre l'envoyait aux princes, princesses, grands-officiers, présidens de corps, etc., etc., etc.

Le jour de la cérémonie, il faisait exécuter

ponctuellement toutes les parties du cérémonial, se tenait, pendant la cérémonie, en avant et près de Sa Majesté, et prenait ses ordres à chaque partie de la cérémonie.

L'empereur avait douze aides-de-camp. Ils prenaient rang entre eux, non par leur grade militaire, mais par leur ancienneté de service auprès de Sa Majesté.

Il y avait toujours un aide-de-camp de jour auprès de l'empereur : l'aide-de-camp entrant et celui sortant devaient s'y trouver et prendre ses ordres.

L'aide-de-camp de jour avait toujours un cheval sellé ou une voiture attelée, dans une remise du palais, et à portée pour pouvoir être à même de remplir les commissions que l'empereur voulait lui donner.

Depuis le moment où l'empereur était couché, l'aide-de-camp de jour était plus spécialement chargé de la garde de sa personne, et il couchait dans la pièce voisine de celle dans laquelle Sa Majesté reposait.

Toute dépêche arrivant la nuit pour l'empereur était remise à l'aide-de-camp de jour : qui que ce fût ne pouvait entrer dans la pièce dans laquelle Sa Majesté reposait, ni dans celle de l'aide-

de-camp, et dont il tenait la porte fermée en dedans par un verrou : il allait recevoir dans le premier salon ou dans la pièce qui précédait, la personne qui voulait lui parler ou lui remettre une dépêche ; en revenant il devait fermer le verrou sur lui, pour que l'on ne pût le suivre ni dans son appartement, ni dans la chambre à coucher de l'empereur ; et alors seulement il frappait à la porte de l'empereur.

L'aide-de-camp de jour pouvait introduire les personnes qui avaient à parler à Sa Majesté, soit qu'elle se tint dans le grand appartement de représentation, ou dans celui d'honneur, ou dans l'intérieur ; mais il ne le faisait que par une commission spéciale de l'empereur.

Quand, d'après l'ordre de l'empereur, l'aide-de-camp de jour devait lui parler, il pouvait se présenter à la porte de l'appartement dans lequel se trouvait Sa Majesté ; mais quand ce n'était pas pour affaire pressante et par ordre de l'empereur, il devait se faire introduire par le chambellan.

Quand Sa Majesté sortait avec un piquet, et qu'elle avait demandé deux voitures, l'aide-de-camp de jour se plaçait dans la seconde avec le chambellan de jour.

A la chasse à tir, l'aide-de-camp de jour se tenait à cheval derrière l'empereur.

L'aide-de-camp de jour qui accompagnait à cheval la voiture de Sa Majesté se plaçait sur un des côtés de manière à être prêt à recevoir les ordres de Sa Majesté, laissant toutefois aux officiers de service les places d'honneur auxquelles ils avaient droit.

Dans les parades et mouvemens militaires, les aides-de-camp marchaient devant l'empereur ; celui de jour se tenait immédiatement devant et à six pas.

A l'armée, les aides-de-camp de l'empereur faisaient le service de chambellans.

LE PALAIS IMPÉRIAL DES TUILERIES ÉTAIT DISTRIBUÉ
EN GRAND APPARTEMENT DE REPRÉSENTATION, —
APPARTEMENT ORDINAIRE DE L'EMPEREUR, — AP-
PARTEMENT ORDINAIRE DE L'IMPÉRATRICE.

Le grand appartement de représentation se composait d'une salle de concert, d'un premier salon, d'un second salon, d'une salle du trône, du salon de l'empereur, et d'une galerie.

Les pages se tenaient dans la salle de concert.

Tous les officiers du service d'honneur de Leurs Majestés, ceux des maisons des princes et princesses de la famille impériale ou de l'empire, lorsqu'ils les accompagnaient, les membres du sénat et du conseil-d'état, les généraux de division, les archevêques et évêques entraient de droit dans le second salon.

Les princes et princesses de la famille impériale et de l'empire, les ministres, les grands-officiers de l'empire, les présidens du sénat, du corps législatif, entraient de droit dans la salle du trône.

Lorsque l'impératrice recevait dans la salle du trône, les dames d'honneur, d'atours et du palais avaient le droit d'y entrer.

Les dames d'honneur ou de service près des princesses les accompagnaient lorsqu'elles entraient dans la salle du trône.

Les hommes et les dames saluaient le trône en traversant la salle où il était placé.

L'empereur et l'impératrice seuls entraient dans le salon de l'empereur; tout autre individu, quels que fussent son rang et ses fonctions, n'y entrait que lorsque Sa Majesté le faisait appeler.

Le chambellan de jour y entrait pour prendre les ordres de Leurs Majestés, mais après en avoir fait demander la permission par un huissier.

Lorsque Leurs Majestés ne se trouvaient pas dans le grand appartement de représentation, les officiers du service d'honneur de Leurs Majestés et les pages pouvaient le traverser et communiquer pour leur service.

L'appartement ordinaire de l'empereur se divisait en appartement d'honneur et appartement intérieur.

L'appartement d'honneur se composait d'une salle des gardes, d'un premier salon et d'un second salon.

L'appartement intérieur se composait d'un cabinet de travail, d'un arrière-cabinet, d'un bureau topographique, et d'une chambre à coucher.

Les huissiers faisaient le service de l'appartement d'honneur, et les valets de chambre celui de l'appartement intérieur.

Dans la salle des gardes se tenaient les pages de service, un sous-officier du piquet de la garde à cheval. Il n'y entrait aucun domestique. Un portier d'appartement en tenait la porte.

Le colonel-général de service, les grands-officiers de la couronne, l'aide-de-camp de jour, le préfet de service, entraient de droit dans le premier salon.

Le chambellan de jour faisait entrer dans le